

Conditions générales d'utilisation des services accessibles sur le site www.kisoigne.com

KISOIGNE – CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Il est important de lire l'intégralité du présent document et de le comprendre avant d'utiliser les services KISOIGNE proposés par SOLUTION PARTNER Société Anonyme Simplifiée française. Ces conditions générales d'utilisation définissent les conditions et les obligations légales liées à l'utilisation du site web, des applications, des fonctions et fonctionnalités, du contenu ou des widgets proposés par KISOIGNE.

1 Préambule

KISOIGNE est la « Plateforme » exploitée par la société SOLUTION PARTNER, société sous la forme SAS, au capital de 15 500 euros dont le siège social est situé à 6 rue Albert CAMUS 35400 SAINT MALO, et immatriculée au RCS de Saint MALO sous le n° de Siret : 84246845600012

Vous pouvez nous contacter :

- Mail : hello@kisoigne.com
- Téléphone : [06 38 23 05 52](tel:0638230552)

La Plateforme permet la mise en relation d'entreprises ou d'associations ou de Fondations ou d'établissements publics recherchant à titre ponctuel des professionnels temporaires ou durables, volontaires afin de renforcer leur équipe ou de remplacer des membres du personnel absent.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les utilisateurs de la Plateforme pourront accéder et bénéficier des Services qui y sont proposés.

IMPORTANT

**TOUTE UTILISATION EFFECTUÉE À QUELQUE TITRE QUE
CE SOIT DE LA PLATEFORME IMPLIQUE
OBLIGATOIREMENT L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE,
PAR L'UTILISATEUR, DES PRÉSENTES CONDITIONS
GÉNÉRALES D'UTILISATION.**

2 Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions de fourniture des services décrits à l'article 7, accessibles sur le site www.kisoigne.com ci-après désignés respectivement : les « **Services** » et le « **Site** », ainsi que de définir les droits et obligations des parties dans ce cadre.

Les personnes qui souscrivent aux Services sont ci-après désignées les « **Utilisateurs** ».

Le Site met à la disposition des Utilisateurs une plateforme en ligne accessible sur le Site (ci-après dénommée la « **Plateforme** ») permettant la mise en relation entre d'une part, des Etablissements de santé, sanitaires, médico-sociaux et sociaux (ci-après dénommés l' « **Employeur** ») recherchant un personnel temporaire et/ou durable et d'autre part, des candidats qualifiés, disponibles selon les filtres qu'ils ont retenus (ci-après dénommés les « **Candidats** ») désirant effectuer des missions de courte et/ou longue durée.

3 Accès au Site et aux Services

3.1 Le Site et les Services sont accessibles :

- A toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes conditions générales. La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut accéder au Site et aux Services qu'avec l'accord de son représentant légal ;
- A tout établissement de santé, sanitaire, médico-social, social agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte dudit établissement ;
- Aux personnes en charge du recrutement au sein de l'établissement de santé, sanitaire, médico-social, social préalablement désignées sur une liste transmise par celui-ci à SOLUTION PARTNER (ci-après désignées les « **Administrateurs** »).

3.2 Les Utilisateurs font leur affaire personnelle de la mise en place des moyens informatiques et de télécommunications permettant l'accès au Site.

Ils conservent à leur charge les frais de télécommunication lors de l'accès à internet et de l'utilisation du Site.

3.3 L'utilisation des Services est gratuite pour les Candidats.

L'utilisation des Services est payante pour les Employeurs, conformément à l'article 9 des présentes conditions générales.

4 Hébergement de la solution

SOLUTION PARTNER utilise les centres d'hébergement de HOSTINGER disposant des agréments et habilitations permettant de s'assurer de la sécurité des données hébergées.

Ces certifications permettent à l'ensemble des organisations et entreprises françaises de bénéficier d'un CLOUD dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de protection des données et de respect de la vie privée :

– l'adoption des clauses contractuelles types définies par l'UE

– à l’heure du RGPD, la réversibilité afin que chacun puisse récupérer ses données et applications métiers, quand il le souhaite.

Les données sont toujours répliquées pour en garantir la durabilité et la haute disponibilité.

La réplication Stockage Hostinger copie les données afin qu’elles soient protégées contre les événements planifiés ou non, notamment les défaillances matérielles temporaires, les pannes de réseau ou de courant, les catastrophes naturelles massives, etc.

L’utilisation de système effectue une sauvegarde automatique de l’intégralité des données tous les jours.

Les données sont hébergées et leur accès crypté via un protocole SSL de sécurisation des échanges sur Internet.

SOLUTION PARTNER a fait le choix de répliquer les données dans des centres de données zonaux d’une même région (France).

La réplication garantit que le compte de stockage répond aux exigences du contrat de niveau de service (SLA) pour le stockage même en cas de panne.

L’utilisation de système effectue une sauvegarde automatique de l’intégralité des données toutes les 5 minutes.

Les données sont hébergées et leur accès crypté via un protocole SSL de sécurisation des échanges sur Internet.

5 Adhésion aux présentes conditions générales

En acceptant d’utiliser les Services, l’Utilisateur accepte d’être engagé par les présentes conditions générales.

Cette acceptation est matérialisée par une case à cocher dans le formulaire d’inscription.

Elle ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue.

L’Utilisateur qui n’accepte pas d’être lié par les présentes conditions générales ne doit pas accéder au Site, ni utiliser les Services.

6 Modification des conditions générales

SOLUTION PARTNER se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales. L’Utilisateur sera informé de cette modification par tout moyen utile.

L’Utilisateur qui n’accepte pas les conditions générales modifiées ne doit plus utiliser les Services, selon les modalités prévues à l’article 19.

Tout Utilisateur qui a recours aux Services postérieurement à la modification des présentes conditions générales est réputé en avoir accepté les modifications.

7 Inscription aux Services

7.1 L'utilisation des Services nécessite que l'internaute s'inscrive sur le Site, soit en tant que Candidat, soit en tant qu'Employeur.

Il doit pour ce faire remplir le formulaire approprié sur le Site, en renseignant l'ensemble des champs marqués comme obligatoires. Toute inscription incomplète ne sera pas validée.

L'internaute reçoit ensuite un courriel l'invitant à compléter un dossier d'inscription, signer un contrat d'abonnement (pour les employeurs) et valider son adresse électronique afin de confirmer son inscription.

Une fois cette validation effectuée, l'internaute devient Utilisateur.

L'inscription entraîne l'ouverture d'un compte au nom de l'Utilisateur (ci- après dénommé : le « **Compte** »), qui lui permet d'avoir accès à un espace personnel (ci- après dénommé l' « **Espace Personnel** ») sous une forme et selon les moyens que KISOIGNE juge les plus appropriés pour rendre ce service.

L'Utilisateur pourra être invité par la suite par SOLUTION PARTNER à fournir d'autres informations afin de compléter son Compte.

L'Espace Personnel du Candidat lui permet notamment de :

- Type de poste rechercher
- renseigner son secteur géographique et ses disponibilités,
- gérer son planning (jour, nuit, jour et nuit),
- indiquer les publics avec lesquels il souhaite travailler (secteur sanitaire, secteur médico-social personnes âgées, secteur médico-social personne en situation de handicap, secteur de la petite enfance, autres...
- modifier ses informations personnelles ainsi que les renseignements figurant dans son profil (ci-après désignés : le « **Profil** »).

Il est précisé que le Candidat est informé et accepte que son Profil soit visible par les Employeurs.

N.B : Au titre de la confidentialité et pendant la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, l'Employeur s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au Candidat, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de la réalisation des missions proposées. L'établissement s'engage à ne pas conserver l'extrait N°3 du casier judiciaire, auquel il a accès dans le cadre de la mission.

L'Espace Personnel de l'Employeur lui permet notamment de :

- visualiser les établissements utilisant les services de KISOIGNE et le nombre de missions réalisées en passant par KISOIGNE,
- créer et gérer ses offres de mission (ci-après dénommées les « **Offres** »),
- consulter les Profils des candidats inscrits sur la Plateforme (**il est spécifié que l'Employeur et/ou ses Administrateurs devront vérifier l'identité du Candidat et l'exactitude de l'ensemble des informations mentionnées dans son Profil préalablement à son embauche**),
- modifier ses informations personnelles.

Cet Espace Personnel de l'Employeur est également accessible aux Administrateurs, lesquels disposeront pareillement d'un Compte. Il est précisé que les Administrateurs ont la possibilité, sous réserve de restrictions éventuelles, de proposer des Offres sur l'Espace Personnel de l'Employeur, dans la limite du nombre de publications prévues par le contrat d'abonnement choisi.

Chaque Administrateur est personnellement responsable de son Compte et du contenu qu'il publie sur l'Espace Personnel de l'Employeur.

A défaut d'utilisation conforme des Services par un ou plusieurs Administrateur(s), l'Employeur ne pourra limiter sa responsabilité contractuelle vis-à-vis de SOLUTION PARTNER. Inversement, l'Employeur ne pourra aucunement engager la responsabilité contractuelle de SOLUTION PARTNER en cas d'utilisation non conforme des Services par un ou plusieurs Administrateur(s).

L'Employeur peut, à tout moment, demander à SOLUTION PARTNER la suppression d'un Compte Administrateur.

L'Espace Personnel de l'Employeur est visible uniquement par l'Employeur et ses Administrateurs ainsi que par SOLUTION PARTNER qui s'engage, par ailleurs, à ne pas divulguer l'ensemble des informations contenues sur ledit espace.

7.2 L'Utilisateur garantit que toutes les informations qu'il donne aux fins de création ou de mise à jour de son Compte sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

Il s'engage à mettre à jour ses informations dans son Espace Personnel en cas de modifications, afin qu'elles correspondent toujours aux critères susvisés.

L'Utilisateur est informé et accepte que les informations saisies aux fins de création ou de mise à jour de son Compte valent preuve de son identité. Les informations saisies par l'Utilisateur l'engagent dès leur validation.

7.3 L'Utilisateur peut accéder à tout moment à son Espace Personnel après s'être identifié à l'aide de son identifiant de connexion ainsi que de son code confidentiel.

Le code confidentiel est personnel. L'utilisateur a la faculté de le modifier à tout moment. Il est recommandé de le faire régulièrement.

L'Utilisateur s'engage à utiliser personnellement les Services et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité.

Il est pareillement responsable du maintien de la confidentialité de son identifiant et de son code confidentiel. Il doit immédiatement contacter SOLUTION PARTNER via la Plateforme KISOIGNE aux coordonnées mentionnées à l'article 1 des présentes s'il remarque que son Compte a été utilisé à son insu. Il reconnaît à SOLUTION PARTNER le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

8 Description des Services et Fonctionnement précis de la Plateforme

8.1 Description des Services

La Plateforme KISOIGNE permet la mise en relation entre d'une part, les Employeurs recherchant un personnel temporaire et/ou durable et d'autre part, des Candidats qualifiés, disponibles en temps réel, identifiés sur un ou des territoires, désirant effectuer des missions de courte et/ou longue durée (ci-après désignés les « **Missions** »)

La Plateforme KISOIGNE innove dans la mise en relation des Utilisateurs afin de leur apporter les meilleurs Services 24H/24H, 7j/7J, en temps réel, sur le territoire national et les DOM/TOM.

L'objectif de KISOIGNE est de garantir des Services de qualité.

Outre les paramétrages initiaux, la création de Comptes et d'Espaces Personnels, KISOIGNE propose aux Employeurs et à leurs Administrateurs, de formuler des Offres dans la limite du nombre de publications prévues par le contrat d'abonnement qu'ils auraient choisi selon les modalités prévues à l'article 11.

KISOIGNE organise la diffusion des offres de missions aux Candidats inscrits sur la Plateforme.

Les Offres sont alors adressées, par l'intermédiaire de notifications, à tous les Candidats inscrits sur KISOIGNE dont les Profils correspondent en termes de compétence et en fonction des filtres retenus par les Candidats.

Les Candidats destinataires des Offres peuvent les accepter ou les refuser.

L'Employeur et/ou ses Administrateurs reçoivent sur l'Espace Personnel de l'Employeur les Profils des Candidats qui ont accepté l'Offre.

Parmi ces Candidats, l'Employeur et/ou ses Administrateurs font une sélection.

KISOIGNE adresse en conséquence une notification :

- au Candidat sélectionné par l'Employeur et/ou ses Administrateurs afin de l'aviser de la validation de la Mission ;
- aux Candidats non sélectionnés par l'Employeur et/ou ses Administrateurs afin de les aviser de la non-validation de la Mission.

D'une manière générale, KISOIGNE procédera à l'envoi de notifications aux Candidats afin de les avertir de toute autre information qu'elle jugerait opportune dans le cadre de l'utilisation des Services.

Enfin, KISOIGNE dispose d'un service client accessible du Lundi au Vendredi de 10h à 19h (hors jours fériés) dont les coordonnées sont mentionnées à l'article 1 des présentes conditions générales.

8.2 Fonctionnement Précis de la Plateforme

8.2.1 Définition de l'Offre

L'Offre correspond à des interventions ponctuelles du Candidat chez l'Employeur sans entretien physique préalable de ce dernier.

Le Candidat est recruté directement par l'Employeur pour exécuter un acte déterminé, isolé et identifiable.

8.2.2 Formulation des Offres par les Employeurs et/ou leurs Administrateurs

KISOIGNE permet aux Employeurs et/ou leurs Administrateurs de formuler des Offres, qu'il s'agisse d'un besoin ponctuel ou durable de personnel.

Ces derniers indiquent :

- le lieu et la date de la Mission,

- le service et/ou public concerné,
- l'heure du début et de la fin de la mission le cas échéant

Ils ont la possibilité de prévisualiser leur Offres avant de les valider.
Celles-ci peuvent également être annulées avant validation, ou être enregistrées en tant que brouillon.

8.2.3 Entretiens Individuels des Candidats par KISOIGNE

KISOIGNE peut organiser à l'inscription des Candidats sur KISOIGNE, en ayant recours soit à :

A des entretiens individuels interactifs (par vidéo ou par téléphone),

B des entretiens individuels différés en répondant en vidéo ou par écrit à des questions préparées en amont par KISOIGNE,

Par tout moyen permettant d'établir un contact avec le Candidat.

8.2.4 Transmission des Offres aux Candidats

Les Offres sont alors adressées, par l'intermédiaire de notification, à tous les Candidats dont les Profils correspondent en termes de compétence et en fonction des filtres retenus par les Candidats

Réponses des Candidats

Les Candidats ayant été destinataires des Offres peuvent les accepter ou les refuser en répondant à la notification reçue conformément aux indications transmises par KISOIGNE.

8.2.5 Visualisation des Profils des Candidats sur l'Espace Personnel de l'Employeur

L'Employeur et/ou ses Administrateurs visualisent sur l'Espace Personnel de l'Employeur les Profils des Candidats qui ont accepté l'Offre.

8.2.6 Attribution de la Mission à un Candidat

L'Employeur et/ou ses Administrateurs font une sélection.

KISOIGNE adresse en conséquence une notification :

8.2.6.1 au Candidat sélectionné par l'Employeur et/ou ses Administrateurs afin de l'aviser de l'attribution de la Mission et de lui communiquer toutes les informations nécessaires à la prise de contact avec l'Employeur. L'Employeur et le Candidat devront apposer leur signature électronique dans un document que leur transmettra KISOIGNE afin de sceller leur engagement vis-à-vis de cette dernière.

8.2.6.2 aux Candidats non sélectionnés par l'Employeur et/ou ses Administrateurs afin de les aviser de la non-attribution de la Mission.

N.B : L'envoi d'une notification de confirmation relativement à une Mission ne vaut pas promesse d'embauche du Candidat de la part de l'Employeur.

La relation contractuelle entre l'Employeur et le Candidat court à compter de la date de signature du contrat de travail et de l'accomplissement effectif des formalités d'embauche.

Au préalable, il appartient à l'Employeur de vérifier les informations personnelles du

Candidat lui permettant de procéder aux formalités d'embauche.

L'Employeur et le Candidat procèdent seuls à la formalisation et à la signature du contrat de travail les liant et définiront seuls les modalités d'accomplissement de la Mission

SOLUTION PARTNER en sa qualité d'intermédiaire, via la Plateforme KISOIGNE n'est pas signataire du contrat de travail entre l'Employeur et le Candidat. A ce titre, sa responsabilité ne saurait être engagée par le non-respect de celui-ci ou de la réglementation en vigueur.

8.2.7 Engagements des Employeurs et Candidats envers SOLUTION PARTNER

Concernant l'offre

L'Employeur s'engage à :

- (1) accueillir le Candidat sur le lieu de la Mission,
- (2) procéder aux formalités administratives de déclaration (Urssaf notamment),
- (3) régler toutes les cotisations sociales qui découlent de la réalisation de la Mission par le Candidat
- (4) fournir au Candidat la Mission proposée,
- (5) régler sa prestation en appliquant le montant brut horaire hors prime du candidat indiqué dans son profil
- (6) respecter la législation applicable aux relations de travail.

Le Candidat s'engage quant à lui à :

- (1) se rendre sur le lieu de la Mission aux horaires convenus,
- (2) respecter le règlement intérieur et plus largement les dispositions légales relatives à sa mission

Il est précisé qu'en acceptant l'offre, les Candidats acceptent les durées de temps de travail et de repos conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux éventuelles dispositions conventionnelles applicables.

Le non-respect de ces engagements par l'Employeur et le Candidat constitue une violation de la relation contractuelle et s'expose à la radiation du contrevenant de la Plateforme conformément à l'article 19.3 des présentes conditions générales.

8.2.8 Annulation d'une Offre ou d'une Mission

A l'initiative de l'Employeur

L'Employeur peut annuler une Offre jusqu'à trois heures avant le début prévu de la Mission.

Dans le cas où un Candidat aurait accepté la Mission, ce dernier est informé de cette annulation dans les plus brefs délais.

L'Offre ainsi annulée est facturée à l'établissement.

A défaut d'annulation dans le délai prescrit, l'Employeur s'expose à une pénalité forfaitaire de soixante-quinze euros HT, destinée entre autres au dédommagement du Candidat à hauteur de trente euros nets.

A défaut du règlement de la pénalité dans les 8 jours, l'établissement se verra suspendre son accès à KISOIGNE.

A l'initiative du Candidat

Le Candidat a la possibilité d'annuler une Mission jusqu'à trois heures avant le début prévu de la Mission. Le Candidat se verra ainsi compter une absence.

A défaut d'annulation dans le délai prescrit, le Candidat s'expose à une suspension de son accès à KISOIGNE d'une durée de quinze jours conformément à l'article 19.2. des présentes conditions générales.

Après trois absences, y compris annoncées dans les délais prescrits, le Candidat s'expose à une radiation de KISOIGNE conformément à l'article 19.3 des présentes conditions générales.

En cas d'annulation du Candidat dans le délai prescrit, l'Employeur aura la possibilité de sélectionner un nouveau Candidat.

Annulation exclusivement sur KISOIGNE

Toute annulation par l'une des parties s'effectue par le biais de KISOIGNE exclusivement. KISOIGNE ne saurait être sollicitée pour l'obtention d'un quelconque dédommagement, au titre d'une annulation faite à son insu.

8.2.9 Obligations légales

1. Les salariés

Afin de postuler à une mission, nous rappelons aux candidats qu'ils doivent respecter les critères suivants :

- Respecter le temps minimum de repos de 11h entre deux journées de travail.
- Ne pas travailler plus de 48h dans la semaine, en incluant la durée de la mission acceptée.

- Ne pas travailler plus de 6 jours dans la semaine, en incluant la durée de la mission acceptée.
- Avoir eu au moins 1 samedi-dimanche ou dimanche-lundi de repos au cours des 3 dernières semaines si la mission est un samedi, dimanche ou lundi.

2. Les agents publics

Le cumul d'activités est interdit à tous les agents publics, qu'ils soient fonctionnaires ou agents contractuels. Ce principe a été renforcé par une loi de 2016. Quelques dérogations sont prévues, strictement encadrées par les textes.

Tableau de synthèse :

Interdiction absolue	Dérogations devant être déclarées	Dérogations soumises à autorisations : les activités accessoires	Dérogations soumises à autorisations et à l'avis de la commission de déontologie	Activités libres
<p>– Créer ou reprendre une entreprise s'il occupe un emploi à temps complet et qu'il exerce ses fonctions à temps plein</p> <p>– Participer aux organes de direction de sociétés ou d'associations à but non lucratif</p> <p>– Donner des consultations, procéder à des expertises ou plaider en justice sauf si cette prestation s'exerce au profit d'une personne publique ne relevant pas du secteur concurrentiel</p> <p>– Prendre ou détenir, dans une entreprise soumise au contrôle de l'administration à laquelle il appartient ou en relation avec cette dernière, des intérêts de nature à compromettre son indépendance</p> <p>– Cumuler un emploi permanent à temps complet avec un ou</p>	<p>– Lorsque le dirigeant d'une société ou d'une association à but lucratif, lauréat d'un concours ou recruté en qualité d'agent contractuel de droit public, continue à exercer son activité privée pendant une durée d'un an, renouvelable une fois, à compter de son recrutement</p> <p>– Lorsque le fonctionnaire, ou l'agent dont le contrat est soumis au code du travail, occupe un emploi permanent à temps non complet pour lequel la durée du travail est inférieure ou égale à 70 % de la durée légale ou réglementaire du travail.</p>	<p>La liste des activités accessoires est limitativement énumérées dans le décret du 2 mai 2007</p>	<p>Création ou reprise d'entreprise pour les agents à temps partiel</p> <p>Ce cumul est possible pendant une durée de 2 ans renouvelable une fois pour une durée d'un an, soit 3 ans au maximum</p>	<p>.- La production des œuvres de l'esprit, dans le respect des dispositions relatives au droit d'auteur des agents publics et les obligations de secret et de discrétion professionnels.</p> <p>– Les membres du personnel enseignant, technique ou scientifique des établissements d'enseignement et les personnes pratiquant des activités à caractère artistique peuvent exercer les professions libérales qui découlent de la nature de leurs fonctions.</p>

plusieurs emplois
permanents à temps
complet

8. Durée des Services

Les Services sont souscrits pour une durée deux années renouvelables tacitement au terme de la période. Il peut y être mis fin selon l'une des modalités prévues à l'article 19 des présentes conditions générales.

9. Prix et modalités de paiement

9.1 Prix

Formule Abonnement :

La formulation d'Offres par les Employeurs et/ou leurs Administrateurs est payante.

L'Employeur qui souhaite souscrire aux Services doit en informer SOLUTION PARTNER via la Plateforme KISOIGNE à travers son Espace Personnel ou par email aux coordonnées mentionnées à l'article 1.

SOLUTION PARTNER lui proposera différents contrats d'abonnement KISOIGNE lui permettant de formuler ses Offres.

Le prix de chaque abonnement dépend des Services souscrits par l'Employeur selon une grille tarifaire et tenant compte des réductions éventuellement applicables en vigueur au jour de la souscription desdits Services.

Les prix indiqués sont exprimés en Euros (hors taxes et toutes taxes comprises)

Les prix tiennent compte des taxes applicables au jour de la commande et tout changement du taux de ces taxes sera automatiquement répercuté sur le prix des Services.

Toute période commencée est considérée comme dû, à savoir que l'abonnement est annuel.

OU

Formule sans engagement :

La formulation d'Offres par les Employeurs et/ou leurs Administrateurs est payante.

SOLUTION PARTNER facturera à l'employeur un montant forfaitaire :

- Par mission postée
- Par mission pourvue : on entend par mission pourvue, tout professionnel intéressé qui voit sa candidature validée par l'employeur, qui déclenche une lettre d'intention vers un candidat, sachant que même si le candidat retenu postule partiellement à la mission, la mission est considérée comme pourvue.

Les prix indiqués sont exprimés en Euros (hors taxes et toutes taxes comprises)

Les prix tiennent compte des taxes applicables au jour de la commande et tout changement du taux de ces taxes sera automatiquement répercuté sur le prix des Services.

9.2 Révision des prix

Les prix des Services peuvent faire l'objet d'une révision à tout moment par SOLUTION PARTNER, qui s'engage à informer l'Utilisateur de cette modification par tout moyen utile avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

Les nouveaux prix s'appliquent dès leur entrée en vigueur.

Si l'Utilisateur n'accepte pas les nouveaux prix, il doit arrêter d'utiliser les Services et s'en désinscrire selon les modalités prévues à l'article 19.

L'Utilisateur qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des nouveaux prix est réputé les avoir acceptés.

9.3 Facturation

SOLUTION PARTNER adressera à l'Employeur des factures mensuelles, paiement à réception de facture, envoyées par mail.

Ces factures, comprendront le détail de tout Service supplémentaire facturé.

L'Employeur sera facturé de tous services supplémentaires intervenus à sa demande.

Tout montant non réglé à la date d'échéance donnera lieu, outre le paiement de pénalités de retard à l'application d'un montant forfaitaire de cinquante euros HT pour frais de recouvrement.

En cas de retard de paiement de plus de 8 jours ou d'absence de paiement non remédié dans un délai de huit jours, SOLUTION PARTNER se réserve le droit de mettre fin aux Services dans les conditions de l'article 19.

9.4 Modalités de paiement

Le paiement du prix des Services peut s'effectuer :

- par virement bancaire,
- ou par tout autre moyen qui sera proposé par SOLUTION PARTNER au moment du paiement.

L'Employeur garantit à SOLUTION PARTNER qu'il dispose des autorisations nécessaires pour régler le prix des Services selon les modalités prévues au présent article.

Il est informé et accepte expressément que tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance au titre des Services entraînera automatiquement, sans mise en demeure préalable, la déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues par l'Employeur et leur exigibilité immédiate ainsi que la facturation au profit de SOLUTION PARTNER d'un intérêt de retard au taux d'intérêt légal, assis sur le montant de l'intégralité des sommes dues par l'Employeur

10. Mise en œuvre immédiate des services

En raison de la mise en œuvre immédiate des Services, l'Utilisateur ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

11. Obligations de l'Utilisateur

11.1 L'Utilisateur s'engage à utiliser le Site et les Services conformément aux présentes conditions générales, sans porter atteinte à l'ordre public ou aux droits des tiers et, plus généralement, sans enfreindre les lois et règlements en vigueur.

11.2 Il est seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et sociales qui lui incombent le cas échéant en relation avec son utilisation des Services. La responsabilité de SOLUTION PARTNER ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

11.3 L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance sur le Site des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, de l'ensemble des Services.

Il est seul responsable de son utilisation du Site et des Services.

11.4 L'Utilisateur est seul responsable des contenus de toute nature (rédactionnels, graphiques, audios, audiovisuels ou autres, en ce compris la dénomination et/ou l'image éventuellement choisies par l'Utilisateur pour l'identifier sur le Site) qu'il diffuse dans le cadre des Services (ci-après désignés : les « **Contenus** »).

Il garantit à SOLUTION PARTNER qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion de ces Contenus.

Il s'engage à ce que lesdits Contenus soient licites, ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, n'enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et plus généralement, ne soient aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile et/ou pénale de SOLUTION PARTNER.

L'Utilisateur s'interdit ainsi de diffuser, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- des Contenus pornographiques, obscènes, indécents, choquants, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes,
- des Contenus contrefaisants,
- des Contenus attentatoires à l'image d'un tiers,
- des Contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- des Contenus nuisibles aux systèmes informatiques de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc.),
 - et plus généralement des Contenus susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

11.5 L'Utilisateur s'engage à répondre à toute demande d'information de SOLUTION PARTNER dans les plus brefs délais.

11.6 L'Utilisateur reste seul responsable du fonctionnement de ses équipements informatiques ainsi que de la conservation des Contenus qu'il diffuse dans le cadre des Services, qu'il lui appartient de sauvegarder.

11.7 L'Employeur reste seul responsable de la signature du contrat de travail du Candidat, du respect des lois et règlements en vigueur en matière de droit du travail, du paiement du

salaire du Candidat ainsi que du paiement de toutes les cotisations sociales qui découlent de la réalisation des Missions par le Candidat.

- 11.8** L'Employeur est tenu de vérifier l'identité et les qualifications du Candidat avant la réalisation de toute Mission. En outre, il doit s'assurer que le Candidat dispose des autorisations et, le cas échéant des assurances, requises pour l'Offre formulée.
- 11.9** De son côté, le Candidat s'engage à posséder toutes les compétences nécessaires à la réalisation des Missions auxquelles il postule.
- 11.10** Enfin, le Candidat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur en matière de droit du travail.

12. Comportements prohibés

- 12.1** Sans préjudice des dispositions de l'article 11, il est strictement interdit d'utiliser les Services aux fins suivantes :
- l'exercice d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers,
 - l'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur,
 - l'aide ou l'incitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, à l'exercice d'activités illégales, à l'atteinte à l'ordre public, à la violation des lois et règlements en vigueur ou à l'atteinte aux droits de tiers,
 - l'intrusion dans le système informatique d'un tiers ou toute activité de nature à nuire, contrôler, interférer, ou intercepter tout ou partie du système informatique d'un tiers, en violer l'intégrité ou la sécurité,
 - l'envoi d'emails non sollicités et/ou de prospection ou sollicitation commerciale
 - les manipulations destinées à améliorer le référencement d'un site tiers,
 - l'aide ou l'incitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, à un ou plusieurs des actes et activités décrits ci-dessus,
 - et plus généralement toute pratique détournant les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.
- 12.2** Il est strictement interdit à l'Utilisateur de copier et/ou de détourner à ses fins ou à celles de tiers le concept, les technologies ou tout autre élément du Site.
- 12.3** Sont également strictement interdits :
- (1) tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité des Services,
 - (2) toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes de SOLUTION PARTNER,
 - (3) tous détournements des ressources système du Site,
 - (4) toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures de ce dernier,
 - (5) toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification,
 - (6) tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de SOLUTION PARTNER ou des Utilisateurs de son Site, et enfin plus généralement
 - (7) tout manquement aux présentes conditions générales.
- 12.4** Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès aux Services et au Site, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées.

13. Sanction des manquements

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales,

notamment leurs articles 11 et 12, ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements par un Utilisateur, SOLUTION PARTNER se réserve le droit de :

- (1) de suspendre ou de supprimer tout Contenu et/ou tout Espace Personnel à l'origine de l'atteinte, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis,
- (2) de suspendre ou de supprimer le Compte de l'Utilisateur à l'origine de l'atteinte ou y ayant participé,
- (3) de résilier l'accès de l'Utilisateur aux Services conformément à l'article 19,
- (4) de publier sur le Site ou d'adresser à l'Utilisateur par tout moyen utile, tout message d'information qu'elle jugera opportun,
- (5) de prendre toutes mesures appropriées et engager toute action en justice,
- (6) d'avertir le cas échéant les autorités compétentes, coopérer avec elles et leur fournir toutes les informations utiles à la recherche et à la répression d'activités illégales ou illicites.

14. Garantie de l'Utilisateur

L'Utilisateur garantit SOLUTION PARTNER contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que SOLUTION PARTNER pourrait subir du fait de la violation, par l'Utilisateur, de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales et plus particulièrement leurs articles 11 et 12.

Il s'engage à indemniser la SAS SOLUTION PARTNER de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait, en ce compris ses frais de conseil.

15. Obligations de moyens de SOLUTION PARTNER

Sans que la liste qui suit ne soit exhaustive, SOLUTION PARTNER n'est pas une agence d'intérim, ni un cabinet de recrutement, ni une société de conseil en ressources humaines.

SOLUTION PARTNER n'est mandatée ni par les Employeurs, ni par les Candidats. En outre, elle n'est pas partie aux contrats conclus directement entre Employeurs et Candidats, elle ne peut être considérée comme ayant la qualité d'employeur des Candidats.

SOLUTION PARTNER met uniquement à disposition des Utilisateurs des outils et moyens techniques permettant de se mettre en relation. Sa responsabilité se limite à la fourniture de ces moyens avec diligence, tels que décrits aux présentes conditions générales. Ainsi, SOLUTION PARTNER n'assume qu'une obligation de moyen et non de résultat, ce que les Utilisateurs reconnaissent et acceptent expressément.

16. Exclusion de responsabilité et de garantie de SOLUTION PARTNER

16.1 SOLUTION PARTNER agit en son nom personnel et ne passe aucun acte juridique au nom et pour le compte des Utilisateurs.

SOLUTION PARTNER n'intervient ni dans les pourparlers, ni dans la conclusion du Contrat de travail ou les autres éventuelles transactions entre Utilisateurs, auxquelles elle n'est pas partie. SOLUTION PARTNER ne saurait ainsi en aucun cas, voir sa responsabilité engagée

au titre des difficultés pouvant intervenir lors de la conclusion ou de l'exécution de ces contrats.

- 16.2** SOLUTION PARTNER n'a pas connaissance des Contenus que l'Utilisateur diffuse dans le cadre des Services, sur lesquels elle n'effectue aucune modération, sélection, vérification ou contrôle d'aucune sorte et à l'égard desquels elle n'intervient qu'en tant que prestataire d'hébergement.

En conséquence, SOLUTION PARTNER ne peut être tenue pour responsable des Contenus, dont les auteurs sont des tiers, toute réclamation éventuelle devant être dirigée en premier lieu vers l'auteur des Contenus en question.

Les Contenus préjudiciables à un tiers peuvent cependant faire l'objet d'une plainte auprès de SOLUTION PARTNER dans les conditions définies à l'article 24, SOLUTION PARTNER se réservant de prendre les mesures décrites à l'article 13.

- 16.3** SOLUTION PARTNER décline toute responsabilité en cas de perte éventuelle de Contenus, les Utilisateurs devant en sauvegarder une copie et ne pouvant prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

- 16.4** SOLUTION PARTNER décline toute responsabilité en cas de litige et/ou de toute controverse intervenant entre les Utilisateurs

- 16.5** SOLUTION PARTNER décline toute responsabilité sur les Contenus des Offres proposées par les Employeurs, sur les Contenus des Profils complétés par les Candidats, sur l'absence de compétence ou de qualification des Candidats ainsi que de la qualité de leurs prestations.

- 16.6** SOLUTION PARTNER s'engage à procéder régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité du Site. A ce titre, SOLUTION PARTNER se réserve la faculté d'interrompre momentanément l'accès au Site pour des raisons de maintenance. De même, SOLUTION PARTNER ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès au Site qui auraient pour origine des circonstances qui lui sont extérieures, la force majeure, ou encore qui seraient dues à des perturbations des réseaux de télécommunications, les Utilisateurs étant informés de la complexité des réseaux mondiaux et de l'afflux, à certaines heures, des utilisateurs de ceux-ci.

- 16.7** Les Services sont fournis par SOLUTION PARTNER tels quels et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. SOLUTION PARTNER ne garantit notamment pas aux Utilisateurs :

- (1) que les Services, soumis à une recherche constante pour en améliorer notamment la performance et le progrès, seront totalement exempts d'erreurs, de vices ou défauts,
- (2) que les Services, étant standard et nullement proposés à la seule intention d'un Utilisateur donné en fonction de ses propres contraintes personnelles, répondront spécifiquement à ses besoins et attentes.

- 16.8** Dans tous les cas, il appartient à l'Utilisateur d'apporter la preuve de la faute de SOLUTION PARTNER pour mettre en cause sa responsabilité, qui sera strictement limitée aux dommages résultants exclusivement et directement de la défaillance de SOLUTION PARTNER.

17. Modification des Services

SOLUTION PARTNER se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier à tout moment les

Services, en totalité ou en partie.

SOLUTION PARTNER se réserve également le droit de supprimer purement et simplement certains Services. L'Utilisateur ne pourra former aucune réclamation à ce titre.

L'Utilisateur sera informé par courrier électronique ou tout autre moyen de la modification des Services.

18. Subsidiarité

Le Candidat reconnaît que les Services lui offrent une solution supplémentaire, non alternative, de trouver des missions et/ou un emploi durable. Cette solution ne saurait se substituer aux autres moyens dont le Candidat peut disposer par ailleurs pour atteindre le même objectif.

Pareillement, l'Employeur reconnaît que les Services lui offrent une solution supplémentaire, non alternative, de trouver un personnel temporaire et/ou durable. Cette solution ne saurait se substituer aux autres moyens dont l'Employeur peut disposer par ailleurs pour atteindre le même objectif.

19. Fin des Services

19.1 Désinscription

A l'initiative du Candidat

Le Candidat peut se désinscrire aux Services à tout moment, en adressant une demande écrite à cet effet à SOLUTION PARTNER aux coordonnées mentionnées à l'article 1.

La désinscription du Candidat sera effective quinze jours à compter de la date de réception de sa demande.

A l'initiative de l'Employeur

L'Employeur peut se désinscrire aux Services quinze jours au moins avant la fin du mois, en adressant une demande écrite à cet effet à SOLUTION PARTNER aux coordonnées mentionnées à l'article 1.

La désinscription de l'Employeur sera effective à compter du début du mois suivant.

L'Employeur sera redevable envers SOLUTION PARTNER de l'intégralité des sommes restant dues aux termes du ou des contrat(s) d'abonnement(s) les liant.

19.2 Suspension

SOLUTION PARTNER se réserve le droit de suspendre le Compte du Candidat et/ou son Espace Personnel, pour une durée de quinze jours en cas du non-respect par ce dernier, de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales et plus particulièrement l'article 7.2.

19.3 Radiation

Outre les cas expressément prévus aux présentes, en cas de non-respect, par les Utilisateurs, de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales et plus particulièrement de l'article 7.2, SOLUTION PARTNER se réserve le droit de les radier de la Plateforme, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

La radiation de la Plateforme entraînera les conséquences prévues ci-dessous.

19.4 Conséquences de la fin des Services

La désinscription ou la radiation, pour quelque raison que ce soit, entraînera la désactivation des Comptes et Espaces Personnels des Utilisateurs. Ils ne pourront, en conséquence, plus utiliser les Services.

20. Propriété intellectuelle

20.1 Propriété intellectuelle de SOLUTION PARTNER

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, codes sources, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, etc.) exploités par SOLUTION PARTNER au sein du Site, ainsi que la technologie mise en œuvre dans le cadre des Services, sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle en vigueur.

Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, exportations, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de SOLUTION PARTNER sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

20.2 Propriété intellectuelle de l'Utilisateur

Aux fins de mise en œuvre des Services, l'Utilisateur autorise expressément SOLUTION PARTNER à stocker les Contenus éventuellement protégés par des droits de propriété intellectuelle selon les modalités ci-après :

- ✓ L'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que les Contenus pourront faire l'objet de modifications, notamment quant à leur cadrage, leur format et leurs couleurs, ainsi que d'altérations ou de dégradations dans leur qualité, en fonction des contraintes techniques du Site. Il s'interdit de former à l'encontre de SOLUTION PARTNER une quelconque réclamation ou revendication à ce titre.
- ✓ L'autorisation ci-dessus est consentie à titre gratuit, l'Utilisateur renonçant expressément à demander à SOLUTION PARTNER une quelconque rémunération, redevance, indemnité ou compensation financière à ce titre.
- ✓ Cette autorisation est consentie pour le monde entier et pour la durée de souscription des Services par l'Utilisateur.

21. Données à caractère personnel

SOLUTION PARTNER pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Charte relative à la protection des données à caractère personnel » dont les Utilisateurs sont expressément invités à prendre connaissance.

22. Publicité

SOLUTION PARTNER se réserve la faculté d'insérer sur toute page du Site et dans toute communication aux Utilisateurs tous messages publicitaires ou promotionnels sous une forme et

dans des conditions dont SOLUTION PARTNER sera seule juge. Plus généralement, les Utilisateurs déclarent être informés que SOLUTION PARTNER pourra diffuser tout contenu publicitaire et promotionnel sur le Site et dans ses communications aux Utilisateurs.

23. Liens et sites tiers. Partenaires

23.1 L'inscription aux sites Partenaires et leur utilisation sont optionnelles et relèvent de la seule volonté et de la seule responsabilité des Utilisateurs, SOLUTION PARTNER mettant simplement à la disposition de ces derniers les moyens techniques permettant de créer des liens entre le Site et les sites Partenaires.

23.2 SOLUTION PARTNER ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la disponibilité technique de sites internet exploités par des tiers – y compris les sites Partenaires – auxquels les Utilisateurs accéderaient par l'intermédiaire du Site.

SOLUTION PARTNER n'endosse aucune responsabilité au titre des contenus, publicités, produits et/ou services disponibles sur de tels sites tiers dont il est rappelé qu'ils sont régis par leurs propres conditions d'utilisation.

SOLUTION PARTNER n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre un Utilisateur et un quelconque annonceur, professionnel ou commerçant vers lequel l'Utilisateur serait orienté par l'intermédiaire du Site ou des sites Partenaires et ne saurait en aucun cas être partie à quelque(s) litige(s) éventuel(s) que ce soit avec ces tiers concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces derniers sont tenus.

24. Plaintes

Tout acte commis sur le Site qui serait préjudiciable à un tiers peut faire l'objet d'une plainte auprès de SOLUTION PARTNER.

Cette plainte doit être transmise à SOLUTION PARTNER aux coordonnées mentionnées à l'article

2. Conformément à l'article 6 I 5 de la loi du 21 juin 2004, la plainte doit obligatoirement comporter :

- la date de la notification,
- l'identité du plaignant (s'il s'agit d'une personne physique : ses nom, prénom, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ; s'il s'agit d'une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement),
- les noms et domicile du destinataire (s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social),
- la description des faits litigieux et leur localisation précise,
- les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits,
- la copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté.

SOLUTION PARTNER aura la libre faculté de prendre toutes mesures appropriées, notamment celles visées à l'article 13, sans aucun engagement de sa part et/ou de transmettre cette plainte aux autorités compétentes.

25. Non validité partielle

L'inapplication temporaire d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales ne peut en aucun cas être interprétée comme valant renonciation de la part de SOLUTION PARTNER à se

prévaloir de l'une quelconque desdites clauses. Si l'une ou plusieurs des dispositions des présentes étaient déclarée(s) nulle(s) ou inapplicable(s) par une loi, un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, les autres dispositions conserveraient toute leur force et leur portée et continueraient à s'appliquer pleinement.

26. Langue

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes conditions générales dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

27. Loi applicable et juridiction

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, les parties conviennent que les tribunaux de Rennes seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.

28. Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales sont accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct en page d'accueil du Site.

Elles peuvent être complétées le cas échéant par des conditions d'utilisation particulières à certains Services, lesquelles complètent les présentes conditions générales et, en cas de contradiction, prévalent sur ces dernières.

Les présentes conditions générales sont entrées en vigueur le 01 MARS 2020

Mise à jour le 24 Janvier 2022.